

משרד העלייה והקליטה
Ministère de l'Alya et de l'Intégration



FRANÇAIS

מקצועות דורשי רישיון

Professions réglementées
À qui s'adresser pour la Licence d'Exercice
1^{ère} édition



Département des publications

Ministère de l'Alya et de l'Intégration

15 rue Hillel, Jérusalem 9458115

© Tous droits réservés

Jérusalem 2016

Directrice du Département des Publications:

Ida Ben Shetrit

Enquête: **Liron Cohen-Pour**

Section française

Rédactrice en chef: **Myriam Hadjaje Toledano**

Numéro de catalogue : 0921616010

1^{ère} édition

הופק על ידי

אגף מידע ופרסום

משרד העלייה והקליטה

רח' הלל 15, ירושלים 9458115

© כל הזכויות שמורות

ירושלים 2016

Centre d'information téléphonique: 03.9733333

e-mail: info@moia.gov.il



www.klita.gov.il

הודפס על ידי המדפיס הממשלתי

Remerciements à Véra Ofir, coordinatrice pour les autorisations d'exercice du Département de l'emploi, qui a contribué à élargir et actualiser les informations contenues dans cette brochure.

Introduction	5	מבוא
Processus d'autorisation d'exercice avant l'Alya	7	בדיקת הליך הרישוי טרם העלייה
Processus d'autorisation d'exercice en Israël	10	בדיקת הליך הרישוי בישראל
Professions nécessitant une licence d'exercice	11	מקצועות דורשי רישיון
Domaine médical et de la santé:	11	תחום הרפואה והבריאות:
• Médecin	11	• רפואה כללית
• Dentiste	12	• רפואת שיניים
• Infirmier	14	• סיעוד
• Pharmacien	15	• רוקחות
• Psychologue	16	• פסיכולוגיה
• Optométriste	17	• אופטומטריה
• Orthophoniste	18	• קלינאות תקשורת
• Diététicien	18	• תזונה - דיאטנות
• Physiothérapeute	19	• פיזיותרפיה
• Ergothérapeute	20	• ריפוי בעיסוק
• Technicien d'analyses biomédicales	20	• עובדי מעבדה רפואית
• Chiropracticien	21	• כירופרקטיקה
• Préparateur en pharmacie	22	• עוזרי רוקחים
• Criminologie clinique	22	• קרימינולוגיה קלינית
• Prothésiste dentaire	22	• טכנאות שיניים
• Hygiéniste dentaire	23	• שיננות
• Assistants dentaires	24	• סייעות לרפואת שיניים
• Génétique clinique	24	• גנטיקה קלינית
• Hypnothérapeute	25	• היפנוזה

Professions générales:		מקצועות חופשיים:
• Enseignants	25	• הוראה
• Avocats	26	• עריכת דין
• Experts comptables	29	• ראיית חשבון
• Assistants sociaux	30	• עבודה סוציאלית
• Chauffeurs de poids lourds	31	• נהגי רכב כבד
• Chauffeurs de transports en commun	31	• נהגי תחבורה ציבורית
• Ingénieurs et architectes	31	• מהנדסים ואדריכלים
Prestataires de service:	32	נותני שירות:
• Électriciens	32	• חשמלאים
• Opticiens	32	• אופטיקאים
• Guides	33	• מורי דרך
• Médecins Vétérinaires	33	• רופאים וטרינריים
Agents:		סוכנים:
• Agents immobiliers	35	• מתווכים
• Conseiller retraite, consultant commercial de retraite, courtier d'assurance	35	• יועצים פנסיוניים, סוכני שיווק פנסיוניים, סוכני ביטוח
Homologation des diplômes universitaires	36	הערכת תארים אקדמיים מחו"ל
Apprendre l'hébreu	37	לימוד השפה העברית
Aide à la Création d'Entreprise	39	סיוע בהקמת עסק
Adresses et téléphones utiles	40	כתובות וטלפונים
Liste des Publications	47	רשימת פרסומים
Questionnaire	48	רגע מזמןך



Introduction

En Israël, il existe des professions réglementées, pour lesquelles une autorisation d'exercice est nécessaire pour pouvoir travailler de façon légale. Les professionnels désirant pratiquer et obtenir une licence d'exercice, doivent passer une procédure d'autorisation d'exercice en Israël, selon les exigences imposées par loi et les règlements des institutions compétentes à fournir la licence d'exercice pour chaque profession.

Dans cette brochure, vous trouverez une liste détaillée d'un panel de professions réglementées qui nécessitent une autorisation d'exercice, dans certains domaines principaux tels que les professions de la médecine et de la santé, les professions de l'économie et de l'éducation et autres. Les informations contenues dans cette brochure vous orientent vers les institutions agréées pour chaque profession.

Pour une orientation personnelle pour l'obtention de votre licence d'exercice, pour les cours de préparation aux examens pour obtenir la licence d'exercice, pour les dates, les sujets à étudier, et l'inscription à l'examen, veuillez prendre contact avec votre conseiller/e personnel/le d'intégration au bureau du Ministère de l'Alya et de l'Intégration le plus proche de chez vous.

Le processus d'autorisation d'exercice, les règlements et les exigences (comme des examens, des cours complémentaires ou de spécialisation) varient en fonction de la profession. La licence d'exercice nécessaire pour exercer dans chaque profession est attribuée par les institutions agréées, comme les différents Ministères gouvernementaux et institutions officielles (comme le Ministère de la Santé, de l'Éducation, de l'Économie, du Tourisme, de l'Agriculture, le Barreau des Avocats, etc.). Certains sites internet gouvernementaux ont une traduction partielle de leur site en français.

À Noter: La liste des professions réglementées contenue dans cette brochure n'est pas exhaustive.



Pour obtenir des informations sur d'autres professions vous pouvez consulter les sites internet des ministères correspondants.

Vérification avant l'Alya pour obtenir une licence d'exercice:

Le processus d'obtention de la licence d'exercice se fait en Israël, mais il est à noter qu'une plateforme interministérielle a été mise en place pour permettre aux futurs Olim d'obtenir une **admissibilité de principe** à recevoir une licence d'exercice dans leur profession avant l'Alya en Israël. Cette vérification est de principe uniquement et elle ne remplace pas la procédure qui sera effectué en Israël après l'Alya. Pour plus de détails, veuillez consultez le chapitre afférent.



Processus d'autorisation d'exercice avant l'Alya

Dans le but de faciliter le processus d'obtention de la licence d'exercice dans les professions réglementées, le Ministère de l'Alya et de l'Intégration en coopération avec le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Économie et le Ministère de l'Éducation, a mis en place une plateforme en ligne qui permet aux professionnels (ayant des professions nécessitant une licence d'exercice israélienne) de débiter le processus administratif avant l'Alya en Israël.

Il est maintenant possible, avant votre Alya, de déposer une demande en ligne de vérification de tous vos documents et autorisations afin d'obtenir une **admissibilité de principe*** d'exercer dans votre profession en Israël.

Afin de déposer votre demande vous devrez remplir un formulaire en ligne et joindre les documents et autorisations demandés en fonction du domaine de votre profession.

Après la vérification des documents et des autorisations, et de la réception d'une autorisation de principe, les Olim arrivant en Israël pourront débiter le processus d'obtention de licence comme demandé.

À Noter: Cet allègement dans le processus d'obtention de la licence d'exercice est disponible pour certaines professions uniquement, et ne s'applique pas forcément à toutes les professions citées dans cette brochure. Avant de démarrer le processus en ligne, veuillez vérifier si cela est possible pour votre profession.

* Afin d'éviter toute ambiguïté, veuillez noter que ce processus avant l'Alya vous donne une admissibilité de principe uniquement, concernant la possibilité de suivre la procédure d'autorisation d'exercice en



Israël. Ainsi cette vérification avant l'Alya ne remplace pas le processus d'autorisation d'exercice à faire en Israël après l'Alya.

Vous trouverez ci-dessous la liste des professions pour lesquelles il est possible de faire une vérification d'admissibilité de principe pour obtenir une licence d'exercice avant l'Alya en Israël.

- Médecin avec une expérience de 14 ans et plus.
- Médecin ayant terminé ses études et ayant exercé dans sa profession.
- Médecin ayant terminé ses études mais n'ayant pas fait de stage.
- Dentiste
- Hygiéniste dentaire
- Prothésiste dentaire
- Infirmier
- Pharmacien
- Préparateur en pharmacie
- Psychologue
- Optométriste
- Orthophoniste
- Diététicien
- Physiothérapeute
- Ergothérapeute
- Technicien d'analyses biomédicales / Technicien senior
- Reconnaissance de techniciens de laboratoire universitaire
- Gestionnaire de laboratoire d'analyses médicales
- Criminologie clinique
- Génétique clinique
- Hypnothérapeute



Industrie :

- Architecte
- Ingénieur en génie civil ou en génie électrique
- Électricien

Enseignement :

- Professeur au lycée
- Professeur au collège
- Professeur des écoles (école primaire)
- Professeur des écoles (école maternelle)

À noter: La liste des métiers ci-dessus ne prend en compte qu'une partie des professions qui requièrent une licence d'exercice en Israël.

Afin de déposer votre demande vous devrez remplir un formulaire en ligne et joindre les documents et autorisations demandés en fonction du domaine de votre profession.

Les demandes seront traitées par des représentants agréés des ministères gouvernementaux, responsables du processus d'autorisation d'exercice de la profession correspondante.

Pour faire une demande en ligne, veuillez entrer sur le site internet du programme:

<http://www.moia.gov.il/Pages/he-professional1.aspx>

Pour de plus amples informations:

Site Internet du Ministère de l'Alya et de l'Intégration :

www.klita.gov.il

Informations et Assistance technique: +972-3-973 33 33.



Processus d'autorisation d'exercice en Israël

En vertu des lois du travail en vigueur en Israël, de nombreux professionnels sont tenus d'obtenir une licence d'exercice, ou un permis de travail pour exercer dans leur profession en Israël.

Cette brochure vous détaille une liste partielle des professions réglementées qui nécessitent une licence d'exercice en Israël, et indique à qui s'adresser pour entamer une procédure d'autorisation d'exercice en fonction de chaque profession.

Pour une orientation personnelle pour l'obtention de votre licence d'exercice, pour les cours de préparation aux examens pour obtenir la licence d'exercice, pour les dates, les sujets à étudier, l'inscription à l'examen, et les aides du Ministère de l'Alya et de l'Intégration, veuillez prendre contact avec votre conseiller/e personnel/le d'intégration au bureau du Ministère de l'Alya et de l'Intégration le plus proche de chez vous.

Afin d'aider les Olim dans ce processus, le Ministère de l'Alya et de l'Intégration propose une aide financière partielle à la traduction notariée des documents demandés pour effectuer le processus d'autorisation d'exercice en Israël. **À noter:** L'admissibilité à recevoir cette aide est sujette à modification, selon les possibilités budgétaires du Ministère de l'Alya et de l'Intégration. Veuillez-vous adresser à votre conseiller/e personnel/le d'intégration.

La liste des professions réglementées contenue dans cette brochure n'est pas exhaustive. Pour obtenir des informations sur d'autres professions vous pouvez consulter les sites internet des ministères correspondants.

À la fin de cette brochure vous trouverez des informations générales supplémentaires sur le processus d'homologation des diplômes de l'étranger, l'apprentissage de l'hébreu, et des informations sur la création d'entreprise en Israël.



Domaine médical et de la santé

Médecins

La procédure d'autorisation d'exercice pour les médecins est déterminée par le Ministère de la Santé. Afin d'obtenir l'homologation de votre diplôme universitaire et une licence d'exercice pour pratiquer en Israël, vous devez connaître les exigences des entités pertinentes énumérées ci-dessous et prendre contact avec eux directement (consultez le site internet):

1. Les directives du Ministère de la Santé pour déposer une demande de licence d'exercice afin d'exercer la médecine sont disponibles sur le site internet du Ministère de la Santé, Département des licences d'exercice des professions médicales, et sous l'onglet Médecine générale. www.health.gov.il
2. La reconnaissance des diplômes universitaires de l'étranger - Division de l'Homologation des Diplômes dans les districts, Ministère de l'Éducation.
<http://cms.education.gov.il/EducationCMS/Units/KishreiChutz/HaharachatTeharimAcademyim>
3. Après avoir obtenu les autorisations, vous devez contacter votre conseiller d'intégration au Ministère de l'Alya et de l'Intégration afin de lui présenter ces autorisations et continuer la procédure d'autorisation d'exercice.

Dans la mesure où vous êtes tenus de passer un examen d'évaluation afin d'obtenir la licence d'exercice, le Ministère de l'Alya et de l'Intégration met en place des cours de préparation aux examens d'autorisation d'exercice. Pour obtenir plus de détails sur ces cours et pour vous inscrire veuillez contacter votre conseiller d'intégration.



Cours de préparation aux examens d'autorisation d'exercice

Le Département de l'Emploi organise des cours de préparation aux examens d'autorisation d'exercice deux fois par an, en fonction des dates des examens gouvernementaux d'autorisation d'exercice du Ministère de la Santé. Chaque cours est composé d'études professionnelles et de terminologie médicale dans le domaine de la médecine. Les cours ont lieu dans un des hôpitaux d'Israël.

Le cours dure environ 6 mois et à la fin de celui-ci les candidats se présentent à un examen interne. Toute personne qui obtient une note égale ou supérieure à 70 (les examens sont notés sur 100 en Israël) reçoit une "note bouclier" qui s'ajoute à la note de l'examen gouvernemental.

Le cours est financé par le Département de l'Emploi du Ministère de l'Alya et de l'Intégration, au cours de celui-ci les participants ayants droits reçoivent une allocation de subsistance et une allocation pour les frais de transports, selon les directives du Ministère.

La procédure d'autorisation d'exercice est sous la responsabilité Ministère de la Santé. Plus de détails sont disponibles sur le site internet du Ministère de la Santé, Département des licences d'exercice des professions médicales.

Pour plus de détails sur le cours et pour l'inscription veuillez contacter votre conseiller d'intégration.

Dentistes

La procédure d'autorisation d'exercice pour les dentistes est déterminée par le Ministère de la Santé. Afin d'obtenir l'homologation de votre diplôme universitaire et une licence d'exercice pour pratiquer en Israël, vous devez connaître les exigences des entités pertinentes énumérées ci-dessous et prendre contact avec eux directement (consultez le site internet):



1. Des informations concernant l'obtention d'une licence d'exercice afin de pratiquer en tant que dentiste en Israël, et la procédure administrative sont disponibles sur le site internet du Ministère de la Santé, Département de la Santé Dentaire.
www.health.gov.il
2. La reconnaissance des diplômes universitaires de l'étranger - Division de l'Homologation des Diplômes dans les districts, Ministère de l'Éducation.
<http://cms.education.gov.il/EducationCMS/Units/KishreiChutz/HaharachatTeharimAcademyim>
3. Après avoir obtenu les autorisations, vous devez contacter votre conseiller d'intégration au Ministère de l'Alya et de l'Intégration afin de lui présenter ces autorisations et continuer la procédure d'autorisation d'exercice. www.klita.gov.il

Dans la mesure où vous êtes tenus de passer un examen d'évaluation afin d'obtenir la licence d'exercice, le Ministère de l'Alya et de l'Intégration met en place des cours de préparation aux examens d'autorisation d'exercice. Pour obtenir plus de détails sur ces cours et pour vous inscrire veuillez contacter votre conseiller d'intégration.

Cours de préparation aux examens d'autorisation d'exercice

Le Département de l'Emploi organise des cours de préparation aux examens d'autorisation d'exercice des dentistes une fois par an, en fonction des dates des examens gouvernementaux d'autorisation d'exercice du Ministère de la Santé. Chaque cours est composé d'études professionnelles et de terminologie médicale dans le domaine des dentistes.

Le cours dure environ 6 mois et à la fin de celui-ci les candidats se présentent à un examen interne. Toute personne qui obtient une note égale ou supérieure à 70 (les examens sont notés sur 100 en Israël) reçoit une "note bouclier" qui s'ajoute à la note de l'examen gouvernemental. Le cours prépare les Olim à l'examen



théorique et à l'examen pratique du Ministère de la Santé. Le cours est financé par le Département de l'Emploi du Ministère de l'Alya et de l'Intégration, au cours de celui-ci les participants ayants droits reçoivent une allocation de subsistance et une allocation pour les frais de transports, selon les directives du Ministère.

La procédure d'autorisation d'exercice est sous la responsabilité du Ministère de la Santé. Plus de détails sont disponibles sur le site internet du Ministère de la Santé, Département des licences d'exercice des professions médicales.

Pour plus de détails sur le cours et pour l'inscription veuillez contacter votre conseiller d'intégration.

Infirmiers

La procédure d'autorisation d'exercice pour les infirmiers est déterminée par le Ministère de la Santé. La réussite à l'examen gouvernemental est une condition nécessaire pour obtenir un Certificat d'Inscription.

1. Pour être reconnu en tant qu'infirmier en Israël et obtenir l'homologation de votre diplôme vous devez vous adresser à la Directions des soins infirmiers au Ministère de la Santé. www.health.gov.il
2. La reconnaissance des diplômes universitaires de l'étranger - Division de l'Homologation des Diplômes dans les districts, Ministère de l'Éducation. <http://cms.education.gov.il/EducationCMS/Units/KishreiChutz/HaharachatTeharimAcademyim>
3. Après avoir obtenu les autorisations, vous devez contacter votre conseiller d'intégration au Ministère de l'Alya et de l'Intégration afin de lui présenter ces autorisations et continuer la procédure d'autorisation d'exercice. www.klita.gov.il

L'admissibilité à passer l'examen d'inscription gouvernemental pour obtenir le statut d'infirmier certifié est subordonnée à l'étude du cours "Adaptation des connaissances au système de santé en Israël" d'une valeur de 7 crédits.



Pharmaciens

La procédure d'autorisation d'exercice pour les pharmaciens est déterminée par le Ministère de la Santé. Afin d'obtenir l'homologation de votre diplôme universitaire et une licence d'exercice pour pratiquer en Israël, vous devez connaître les exigences des entités pertinentes énumérées ci-dessous et prendre contact avec eux directement (consultez le site internet):

1. Les directives du Ministère de la Santé pour déposer une demande de licence d'exercice afin de pratiquer en pharmacie sont disponibles sur le site internet du Ministère de la Santé, Département des licences d'exercice des professions médicales, et sous l'onglet Pharmacie. www.health.gov.il
2. La reconnaissance des diplômes universitaires de l'étranger - Division de l'Homologation des Diplômes dans les districts, Ministère de l'Éducation. <http://cms.education.gov.il/EducationCMS/Units/KishreiChutz/HaharachatTeharimAcademyim>
3. Après avoir obtenu les autorisations, vous devez contacter votre conseiller d'intégration au Ministère de l'Alya et de l'Intégration afin de lui présenter ces autorisations et continuer la procédure d'autorisation d'exercice. www.klita.gov.il

Dans la mesure où vous êtes tenus de passer un examen d'évaluation afin d'obtenir la licence d'exercice, le Ministère de l'Alya et de l'Intégration met en place des cours de préparation aux examens d'autorisation d'exercice. Pour obtenir plus de détails sur ces cours et pour vous inscrire veuillez contacter votre conseiller d'intégration.

Cours de préparation aux examens d'autorisation d'exercice

Le Département de l'Emploi organise des cours de préparation aux examens d'autorisation d'exercice des pharmaciens deux fois par an en fonction des dates des examens gouvernementaux d'autorisation d'exercice du Ministère de la Santé. Chaque cours est composé



de terminologie médicale en pharmacie et d'études professionnelles dans le domaine de la pharmacie.

Le cours dure environ 6 mois et à la fin de celui-ci les candidats se présentent à un examen interne. Toute personne qui obtient une note égale ou supérieure à 70 (les examens sont notés sur 100 en Israël) reçoit une "note bouclier" qui s'ajoute à la note de l'examen gouvernemental.

Le cours est financé par le Département de l'Emploi du Ministère de l'Alya et de l'Intégration, au cours de celui-ci les participants ayants droits reçoivent une allocation de subsistance et une allocation pour les frais de transports, selon les directives du Ministère.

La procédure d'autorisation d'exercice est sous la responsabilité Ministère de la Santé. Plus de détails sont disponibles sur le site internet du Ministère de la Santé, Département des licences d'exercice des professions médicales.

Pour plus de détails sur le cours et pour l'inscription veuillez contacter votre conseiller d'intégration.

Psychologues

Afin d'obtenir l'homologation de votre diplôme universitaire et une licence d'exercice pour exercer en tant que psychologue en Israël, vous devez connaître les exigences des entités pertinentes énumérées ci-dessous et prendre contact avec eux directement (consultez le site internet):

1. Conseil des Psychologues, Ministère de la Santé

Le processus d'obtention d'une licence d'exercice pour exercer la psychologie et l'inscription dans le registre des psychologues comprend les étapes suivantes:

1. Présentation de la demande par le candidat avec les documents requis.
2. Vérification d'admissibilité du candidat par le Comité d'Inscription et adaptation du candidat à un programme d'études.



3. Réception de la Licence d'Exercice.

Pour les détenteurs de Master et plus, qui ont fait leurs études à l'étranger, il est recommandé de lire les "conditions d'inscription au registre des psychologues pour les élèves ayant étudié à l'étranger".

Le Comité d'Inscription vérifie l'admissibilité du candidat à être inscrit dans le registre des Psychologues. Le Comité examine chaque demande d'inscription au registre des Psychologues selon la loi en vigueur concernant les psychologues, les règlements d'inscription au registre, et l'appréciation du Comité.

Il est recommandé de prendre des renseignements avant de débiter le processus, des informations sont disponibles sur le site internet du Ministère de la Santé.

www.health.gov.il

2. Reconnaissance des diplômes universitaires de l'étranger - Division de l'Homologation des Diplômes dans les districts, Ministère de l'Éducation.

<http://cms.education.gov.il/EducationCMS/Units/KishreiChutz/HaharachatTeharimAcademyim>

Optométristes

La procédure d'autorisation d'exercice pour les optométristes est déterminée par le Ministère de la Santé. Afin d'obtenir l'homologation de votre diplôme universitaire et une licence d'exercice pour pratiquer en Israël, vous devez connaître les exigences des entités pertinentes énumérées ci-dessous et prendre contact avec eux directement (consultez le site internet):

1. Les directives du Ministère de la Santé pour déposer une demande de licence d'exercice afin d'exercer en optométrie sont disponibles sur le site internet du Ministère de la Santé, Département des licences d'exercice des professions médicales, et sous l'onglet Optométrie. www.health.gov.il
2. Reconnaissance des diplômes universitaires de l'étranger - Division de l'Homologation des Diplômes dans les districts, Ministère de l'Éducation.



<http://cms.education.gov.il/EducationCMS/Units/KishreiChutz/HaharachatTeharimAcademyim>

3. Après avoir obtenu les autorisations, vous devez contacter votre conseiller d'intégration au Ministère de l'Alya et de l'Intégration afin de lui présenter ces autorisations et continuer la procédure d'autorisation d'exercice. www.klita.gov.il

Orthophonistes

La procédure d'autorisation d'exercice pour les orthophonistes est déterminée par le Ministère de la Santé. Afin d'obtenir l'homologation de votre diplôme universitaire et une licence d'exercice pour pratiquer en Israël, vous devez connaître les exigences des entités pertinentes énumérées ci-dessous et prendre contact avec eux directement (consultez le site internet):

1. Les directives du Ministère de la Santé pour déposer une demande de licence d'exercice afin de pratiquer l'orthophonie sont disponibles sur le site internet du Ministère de la Santé, Département des licences d'exercice des professions médicales, Orthophonie. www.health.gov.il
2. Reconnaissance des diplômes universitaires de l'étranger - Division de l'Homologation des Diplômes dans les districts, Ministère de l'Éducation. <http://cms.education.gov.il/EducationCMS/Units/KishreiChutz/HaharachatTeharimAcademyim>
3. Après avoir obtenu les autorisations, vous devez contacter votre conseiller d'intégration au Ministère de l'Alya et de l'Intégration afin de lui présenter ces autorisations et continuer la procédure d'autorisation d'exercice. www.klita.gov.il

Diététiciens

La procédure d'autorisation d'exercice pour les diététiciens est déterminée par le Ministère de la Santé. Afin d'obtenir l'homologation de votre diplôme universitaire et une licence d'exercice pour pratiquer



en Israël, vous devez connaître les exigences des entités pertinentes énumérées ci-dessous et prendre contact avec eux directement (consultez le site internet):

1. Les directives du Ministère de la Santé pour déposer une demande de licence d'exercice afin d'exercer en diététique sont disponibles sur le site internet du Ministère de la Santé, Département des licences d'exercice des professions médicales, sous l'onglet Nutrition-Diététique. www.health.gov.il
2. Reconnaissance des diplômes universitaires de l'étranger - Division de l'Homologation des Diplômes dans les districts, Ministère de l'Éducation.
<http://cms.education.gov.il/EducationCMS/Units/KishreiChutz/HaharachatTeharimAcademyim>
3. Après avoir obtenu les autorisations, vous devez contacter votre conseiller d'intégration au Ministère de l'Alya et de l'Intégration afin de lui présenter ces autorisations et continuer la procédure d'autorisation d'exercice. www.klita.gov.il

Physiothérapeutes

La procédure d'autorisation d'exercice pour les physiothérapeutes est déterminée par le Ministère de la Santé. Afin d'obtenir l'homologation de votre diplôme universitaire et d'être reconnu en tant que physiothérapeute, vous devez vous adresser parallèlement aux ministères suivants:

1. Les directives du Ministère de la Santé pour déposer une demande de licence d'exercice afin d'exercer la physiothérapie sont disponibles sur le site internet du Ministère de la Santé, Département des licences d'exercice des professions médicales, sous l'onglet Physiothérapie. www.health.gov.il
2. Reconnaissance des diplômes universitaires de l'étranger - Division de l'Homologation des Diplômes dans les districts, Ministère de l'Éducation.
<http://cms.education.gov.il/EducationCMS/Units/KishreiChutz/HaharachatTeharimAcademyim>



3. Après avoir obtenu les autorisations, vous devez contacter votre conseiller d'intégration au Ministère de l'Alya et de l'Intégration afin de lui présenter ces autorisations et continuer la procédure d'autorisation d'exercice. www.klita.gov.il

Ergothérapeutes

La procédure d'autorisation d'exercice pour les ergothérapeutes est déterminée par le Ministère de la Santé. Afin d'obtenir l'homologation de votre diplôme universitaire et d'être reconnu en tant qu'ergothérapeute, vous devez vous adresser parallèlement aux ministères suivants:

1. Les directives du Ministère de la Santé pour déposer une demande de licence d'exercice afin d'exercer l'ergothérapie sont disponibles sur le site internet du Ministère de la Santé, Département des licences d'exercice des professions médicales, sous l'onglet Ergothérapie. www.health.gov.il
2. Reconnaissance des diplômes universitaires de l'étranger - Division de l'Homologation des Diplômes dans les districts et à Jérusalem, Ministère de l'Éducation.
<http://cms.education.gov.il/EducationCMS/Units/KishreiChutz/HaharachatTeharimAcademyim>
3. Après avoir obtenu les autorisations, vous devez contacter votre conseiller d'intégration au Ministère de l'Alya et de l'Intégration afin de lui présenter ces autorisations et continuer la procédure d'autorisation d'exercice. www.klita.gov.il

Techniciens d'analyses biomédicales

La procédure d'autorisation d'exercice pour les techniciens d'analyses biomédicales est déterminée par le Ministère de la Santé. Afin d'obtenir l'homologation de votre diplôme universitaire et d'être reconnu en tant que technicien d'analyses biomédicales, vous devez vous adresser parallèlement aux ministères suivants:



1. Les directives du Ministère de la Santé pour déposer une demande de licence d'exercice afin de travailler en laboratoire sont disponibles sur le site internet du Ministère de la Santé Département des licences d'exercice des professions médicales, sous l'onglet technicien d'analyses biomédicales. www.health.gov.il
2. Reconnaissance des diplômes universitaires de l'étranger - Division de l'Homologation des Diplômes dans les districts, Ministère de l'Éducation.
<http://cms.education.gov.il/EducationCMS/Units/KishreiChutz/HaharachatTeharimAcademyim>
3. Après avoir obtenu les autorisations, vous devez contacter votre conseiller d'intégration au Ministère de l'Alya et de l'Intégration afin de lui présenter ces autorisations et continuer la procédure d'autorisation d'exercice. www.klita.gov.il

Chiropraticiens

La procédure d'autorisation d'exercice pour les chiropraticiens est déterminée par le Ministère de la Santé. Afin d'obtenir l'homologation de votre diplôme universitaire et d'être reconnu en tant que chiropraticien, vous devez vous adresser parallèlement aux ministères et bureaux suivants:

1. Les directives du Ministère de la Santé pour déposer une demande de licence d'exercice afin d'exercer la chiropraxie sont disponibles sur le site internet du Ministère de la Santé, Département des licences d'exercice des professions médicales, sous l'onglet Chiropratique. www.health.gov.il
Après avoir reçu les documents, une vérification d'admissibilité pour obtenir un certificat par le Département des Licences d'exercice des professions médicales est effectuée.
2. Reconnaissance des diplômes universitaires de l'étranger - Division de l'Homologation des Diplômes dans les districts, Ministère de l'Éducation.
www.klita.gov.il



Préparateur en pharmacie

Les personnes intéressées à travailler en tant que préparateur en pharmacie en Israël doivent obtenir une licence d'exercice du Ministère de la Santé.

Des informations détaillées sur la procédure d'autorisation d'exercice et les directives du Ministère de la Santé pour déposer une demande de licence d'exercice sont disponibles sur le site internet du Ministère de la Santé, Département des licences d'exercice des professions médicales et de la Santé, sous l'onglet Préparateur en Pharmacie. www.health.gov.il

Criminologie clinique

La procédure pour obtenir un certificat en criminologie clinique est déterminée par le Ministère de la Santé. Afin de vérifier votre admissibilité à obtenir le certificat en criminologie clinique du Ministère de la Santé vous devez vous adresser au Ministère de la Santé, au Département des licences d'exercice des professions médicales.

Une personne effectuant une demande de certificat en criminologie clinique en Israël, doit posséder un master en criminologie clinique, avoir terminé avec succès la formation pratique et réussir l'examen gouvernemental dans cette profession.

Des informations détaillées sur la procédure d'obtention d'un certificat en criminologie clinique et les directives du Ministère de la Santé pour déposer une demande de licence d'exercice sont disponibles sur le site internet du Ministère de la Santé, Licences d'exercice des professions médicales, Criminologie Clinique.

www.health.gov.il

Prothésiste dentaire

Selon la loi, afin de pratiquer en tant que prothésiste dentaire en Israël, il faut avoir une licence d'exercice de prothésiste dentaire du Ministère de la Santé.



Il existe 4 niveaux de prothésistes dentaires: pratique, certifié, spécialiste et expert.

- **Licence de prothésiste dentaire de niveau pratique**

Elle est délivrée sur la base d'un certificat attestant la fin d'étude dans un cadre secondaire reconnu et la réussite à l'examen du Ministère de l'Économie. La licence d'exercice est également attribuée aux prothésistes dentaires ayant étudié au niveau certifié mais ayant échoué à l'examen gouvernemental, ainsi que pour un nouvel immigrant avec cinq années d'ancienneté à l'étranger.

- **Licence de prothésiste dentaire de niveau certifié**

Elle est accordée sur présentation d'un diplôme prouvant la fin d'études dans un cadre reconnu ou une ancienneté de deux ans en tant que prothésiste dentaire pratique et la réussite de l'examen de licence gouvernemental.

- **Licence de prothésiste dentaire de niveau spécialiste**

Elle est attribuée suite à trois ans d'ancienneté professionnelle après réception de la licence d'exercice de prothésiste dentaire certifié.

- **Licence de prothésiste dentaire de niveau expert**

Elle est accordée à un prothésiste dentaire de niveau spécialiste qui a terminé ses études de niveau d'expert dans une institution reconnue et qui a passé avec succès les examens de licences gouvernementaux.

Des informations détaillées sur la procédure d'autorisation d'exercice sont disponibles sur le site internet du Ministère de la Santé, Licences d'exercice des professions médicales et de la Santé, Prothésistes dentaires. www.health.gov.il

Hygiéniste dentaire

Les personnes intéressées à travailler en tant qu'hygiéniste dentaire en Israël doivent obtenir une licence d'exercice du Ministère de la Santé, présenter un



diplôme prouvant la fin d'études dans un cadre reconnu et réussir l'examen de licence gouvernemental.

Des informations détaillées sur la procédure d'autorisation d'exercice sont disponibles sur le site internet du Ministère de la Santé, Licences d'exercice des professions médicales et de la Santé, Hygiénistes dentaires. www.health.gov.il

Assistants dentaires

Suite à la décision de la cour suprême il est interdit au Ministère de la Santé de délivrer des diplômes de reconnaissance du statut des professions paramédicales, parmi elles le métier d'assistant dentaire. Par conséquent, en attendant une législation appropriée, le Ministère ne délivrera pas de diplômes de certificat de reconnaissance du statut comme c'était le cas jusqu'ici.

Cependant selon le verdict, les employeurs publics et autres sont autorisés à employer également des personnes n'ayant pas de certificat de reconnaissance du statut du Ministère de la Santé.

Génétique Clinique

Les personnes intéressées à exercer la génétique clinique en Israël doivent recevoir un certificat de reconnaissance de statut du Ministère de la Santé.

La génétique clinique comprend trois domaines:

- La cytogénétique clinique
- La génétique clinique moléculaire / biochimique
- Le conseil génétique.

Une personne désirant obtenir un certificat de reconnaissance dans une des professions mentionnées doit répondre aux exigences de connaissances et de formation requises, de formation pratique (stage) de deux ans au moins, et réussir l'examen gouvernemental de licence.

Des informations détaillées sur la procédure d'obtention d'un certificat et les directives du Ministère de la



Santé pour déposer une demande de certificat de reconnaissance dans la profession, sont disponibles sur le site internet du Ministère de la Santé, Licences d'exercice des professions médicales et de la Santé, Génétique Clinique. www.health.gov.il

Hypnothérapeute

Les personnes intéressées à pratiquer l'hypnose en Israël doivent recevoir une licence d'exercice du Ministère de la santé.

Afin de déposer une demande de licence d'exercice pour pratiquer l'hypnose, il faut répondre aux critères ci-dessous:

- Posséder une licence d'exercice en cours de validité en médecine, en médecine dentaire, ou en psychologie.
- Avoir terminé des études d'hypnose dans une formation d'hypnose reconnue (formation délivrée dans l'une des universités en Israël ou dans un "institut reconnu"- institut privé d'études en hypnose reconnu par le Ministère de la Santé).

Pour les diplômés de l'étranger, avoir terminé les études d'hypnose dans un institut reconnu à l'étranger, posséder une autorisation d'exercer l'hypnose à l'étranger et avoir traité trois patients par hypnose.

Des informations détaillées sur la procédure d'obtention d'une licence d'exercice afin de pratiquer l'hypnose sont disponibles sur le site internet du Ministère de la Santé, Licences d'exercice des professions médicales et de la Santé, Hypnose. www.health.gov.il

Professions Générales

Enseignants

La procédure d'inscription des enseignants est effectuée par le Ministère de l'Éducation. Afin d'obtenir l'homologation de votre diplôme universitaire et



être reconnu en tant qu'enseignant, vous devez vous adresser aux ministères suivants:

1. Reconnaissance du diplôme professionnel – Intégration des professeurs et jardinières d'enfants nouveaux immigrants, Ministère de l'Éducation.

www.education.gov.il

2. Reconnaissance des diplômes universitaires de l'étranger - Division de l'Homologation des Diplômes dans les districts, Ministère de l'Éducation.

<http://cms.education.gov.il/EducationCMS/Units/KishreiChutz/HaharachatTeharimAcademyim>

3. Il est recommandé de prendre conseil avant de commencer la procédure, auprès de votre conseiller d'intégration au Ministère de l'Alya et de l'Intégration afin de recevoir des informations supplémentaires.

www.klita.gov.il

Avocats

Le processus d'autorisation d'exercice pour les avocats est déterminé par le Barreau des Avocats. Pour être admis en tant que membre du Barreau des Avocats israélien et pratiquer le droit en Israël, il faut passer neuf examens sur les lois de l'Etat d'Israël sur des sujets relatifs aux lois en vigueur dans le pays, puis se spécialiser chez un avocat israélien reconnu par le Barreau des Avocats en Israël.

1. Avant de débiter le processus il faut obtenir des informations supplémentaires et des informations concernant la remise des documents nécessaires sur le site internet du Barreau des Avocats:

Un nouvel immigrant qui est n'a pas été certifié à pratiquer le droit à l'étranger et/ ou une personne qui est avocat à l'étranger depuis moins de deux ans :

- A. Il faut faire une traduction notariée en hébreu du diplôme et des différents relevés de notes (il n'est pas nécessaire de traduire un document en anglais, mais il faut présenter une copie certifiée conforme à l'original).



Il faut se présenter à l'Université Hébraïque de Jérusalem, à la section de la reconnaissance des diplômes étrangers, avec le diplôme original et les relevés de notes afin de recevoir une autorisation de reconnaissance du diplôme.

- B. Après avoir obtenu les autorisations pertinentes (originaux ou copies conforme à l'original), il faut se présenter au Barreau à Jérusalem (1 rehov Chopin), au Département des stagiaires pour ouvrir un dossier.

Les nouveaux immigrants ayant une expérience de plus de deux ans dans la pratique du droit à l'étranger:

Il n'y a pas besoin d'autorisation de l'Université Hébraïque. Il faut s'adresser directement au Barreau, Département des stagiaires, avec un diplôme traduit (original ou copie conforme à l'original) et les autres documents requis traduits par un notaire, ceux-ci attestant de l'obtention de la licence d'exercice à l'étranger et de l'expérience en tant qu'avocat, et autorisations prouvant l'ancienneté professionnelle à l'étranger.

Les israéliens qui ont fait leurs études à l'étranger (sans avoir été certifié comme avocat à l'étranger) :

- A. Il faut faire une traduction notariée en hébreu du diplôme et des différents relevés de notes (il n'est pas nécessaire de traduire un document en anglais, mais il faut présenter une copie certifiée conforme à l'original).

Il faut se présenter à l'Université Hébraïque de Jérusalem, à la section de la reconnaissance des diplômes étrangers, avec le diplôme original et les relevés de notes afin de recevoir une autorisation de reconnaissance du diplôme.

- B. Après avoir obtenu les autorisations pertinentes (originaux ou copies conforme à l'originale), il



faut se présenter au Barreau à Jérusalem (1 rehov Chopin), au Département des stagiaires pour ouvrir un dossier.

2. Pour la reconnaissance des diplômes universitaires de l'étranger - Division de l'Homologation des Diplômes dans les districts, Ministère de l'Éducation.
<http://cms.education.gov.il/EducationCMS/Units/KishreiChutz/HaharachatTeharimAcademyim>
3. Après avoir obtenu les autorisations de passer les examens sur les lois de l'Etat d'Israël du Barreau des Avocats, vous devez contacter votre conseiller d'intégration au Ministère de l'Alya et de l'Intégration afin de lui présenter ces autorisations et continuer la procédure d'autorisation d'exercice (cours de préparation aux examens d'autorisation d'exercice et financement du stage). www.klita.gov.il

Cours de préparation aux examens d'autorisation d'exercice

Les nouveaux immigrants avocats et juristes doivent passer 9 examens sur les lois de l'Etat d'Israël.

Des cours de préparation sont ouverts chaque année (deux sessions par an) par le Ministère de l'Alya et de l'Intégration. Les cours comprennent l'étude de diverses matières. Les Olim participent de façon symbolique aux frais du cours à partir du deuxième cours du programme d'étude. Le premier cours est gratuit.

Les cours ont lieu en soirée, et les participants ayants droits reçoivent une subvention pour les frais de transports selon les règlements du Ministère. Le cours a lieu dans la région de Tel Aviv.

Pour plus de détails sur le cours et pour l'inscription veuillez contacter votre conseiller d'intégration.

La procédure d'autorisation d'exercice est sous la responsabilité du Barreau des Avocats d'Israël. Veuillez consulter le site internet du Barreau des Avocats.

www.israelbar.org.il



Experts comptables

La procédure d'autorisation d'exercice pour les experts comptables est déterminée par l'Ordre des Experts comptables. Afin de d'exercer dans cette profession, les nouveaux immigrants doivent au minimum passer 4 examens dans des domaines relatifs aux lois en vigueur dans le pays:

- Droit des affaires
- Droit des sociétés et du commerce
- Impôts A
- Impôts B

Les experts comptables doivent passer 15 examens. L'Ordre des experts comptables peut accorder une exemption des examens, hormis les quatre cités ci-dessus, si l'expert-comptable a une expérience de deux ans au minimum dans le domaine.

L'Ordre n'exempte pas les experts comptables ayant une licence d'exercice obtenue à l'étranger de faire un stage en Israël d'une période de six mois à deux ans (selon la décision de l'Ordre des Experts Comptables).

1. Il est recommandé de se renseigner avant le début de la procédure afin d'obtenir des informations supplémentaires et des détails sur la remise des documents nécessaires sur le site internet de l'Ordre des Experts Comptables.

<http://index.justice.gov.il/Units/MoezetRoeiHasbon/Pages/default.aspx>

2. Pour la reconnaissance des diplômes universitaires de l'étranger - Division de l'Homologation des Diplômes dans les districts, Ministère de l'Éducation.

<http://cms.education.gov.il/EducationCMS/Units/KishreiChutz/HaharachatTeharimAcademyim>

3. Après avoir obtenu les autorisations vous devez contacter votre conseiller d'intégration au Ministère de l'Alya et de l'Intégration afin de lui présenter ces autorisations et continuer la procédure d'autorisation



d'exercice (cours de préparation aux examens d'autorisation d'exercice et financement du stage).

www.klita.gov.il

Cours de préparation aux examens d'autorisation d'exercice

Les Olim doivent donc passer au minimum 4 examens. Le Ministère de l'Alya et de l'Intégration organise des cours de préparation à ces examens.

Les Olim participent de façon symbolique aux frais du cours à partir du deuxième cours du programme d'étude. Le premier cours est gratuit.

Les cours ont lieu en soirée, et les participants ayant droits reçoivent une subvention pour les frais de transports selon les règlements du Ministère. Le cours a lieu dans la région de Tel Aviv.

Pour plus de détails sur le cours et pour l'inscription veuillez contacter votre conseiller d'intégration.

Assistants Sociaux

La procédure d'inscription des assistants sociaux est effectuée par le Ministère des Affaires Sociales. Afin d'obtenir l'homologation de votre diplôme universitaire et d'être reconnu en tant qu'assistant social, vous devez vous adresser aux ministères suivants:

1. Reconnaissance du diplôme professionnel – Il faut consulter le site internet du Ministère des Affaires Sociales, Inscription des assistants sociaux.

www.molsa.gov.il

2. Reconnaissance des diplômes universitaires de l'étranger - Division de l'Homologation des Diplômes dans les districts, Ministère de l'Éducation.

<http://cms.education.gov.il/EducationCMS/Units/KishreiChutz/HaharachatTeharimAcademyim>

3. Il est recommandé de prendre conseil avant de commencer la procédure, auprès de votre conseiller d'intégration au Ministère de l'Alya et de l'Intégration



afin de recevoir des informations supplémentaires et des détails sur la procédure de remise des documents. www.klita.gov.il

Transport et Bâtiments

Chauffeurs de Poids Lourds, Chauffeurs de Transports en Commun

Pour les demandes d'équivalence pour les véhicules de type poids lourds/ tracteur routier

Pour déposer une demande d'équivalence de permis vous pouvez vous adresser au Bureau des Permis de Conduire suivants : Holon, Jérusalem, Haïfa, Béer Shéva, Ashkelon et Eilat.

Ministère des Transports: <http://www.mot.gov.il>

Ingénieurs et architectes

L'inscription et la procédure d'autorisation d'exercice des ingénieurs et des architectes sont effectuées par le Ministère de l'Economie.

1. L'inscription des ingénieurs et des architectes se fait dans le Registre des Ingénieurs et des Architectes
2. La procédure d'autorisation d'exercice (phase de qualification avancée) des ingénieurs et des architectes inscrits est effectuée par le Département des licences d'exercice, elle est basée sur l'Inscription.

Admissibilité à l'inscription:

La loi concernant les ingénieurs et les architectes, stipule que l'inscription au registre est accordée pour un diplôme de licence en ingénierie ou en architecture, lorsque le certificat et l'institution sont reconnus par l'Ordre des ingénieurs.

Admissibilité pour les licences d'exercice:

Afin d'obtenir une licence d'exercice, les architectes et les ingénieurs dans le domaine de la construction



doivent réussir les examens d'autorisations d'exercice.

Il est possible de se présenter à l'examen d'autorisation d'exercice à la fin d'une période de stage de 3 ans.

L'examen se compose de deux parties.

Reconnaissance de la période de stage à l'étranger:

La loi stipule que deux ans de la période de stage à l'étranger peuvent être reconnus sur les trois ans prévus. Une autre année de stage sera effectuée en Israël.

Ingénieurs – Pour les autres métiers de l'ingénierie après trois années de stages, il n'y a pas d'obligation de passer d'examen.

Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site internet du Ministère de l'Économie, Département de l'inscription et des Licences d'exercice:

www.moital.gov.il/engineers

Prestataires de services

Électriciens

Toute personne effectuant un travail électrique doit être un électricien agréé et doit avoir une licence d'exercice délivrée selon la loi et les règlements concernant l'électricité.

Une personne qui veut obtenir une licence d'exercice d'électricien et qui a été formé à l'étranger devra répondre aux conditions d'obtention de la licence d'exercice.

Des informations sur les conditions d'obtention de la licence d'exercice et la remise des documents sont disponibles sur le site internet du Ministère de l'Économie. www.moital.gov.il

Opticiens

Les Olim ayant un diplôme d'opticien doivent se présenter au Ministère de l'Économie au Département des Formations, et remplir un formulaire de demande de certificat professionnel. Sur le site internet du Ministère de l'Économie, domaine des examens, les règlements



pour obtenir le certificat d'opticien sont détaillés.

www.moital.gov.il

Guides

Les guides en Israël doivent obtenir une licence d'exercice du Ministère du Tourisme.

Le Ministère du Tourisme met l'accent sur la formation des guides - y compris la supervision des cours, les examens de licence, les cours de compléments et les cours spécifiques de stage.

Les étudiants qui ont terminé le programme de cours et qui ont répondu à ses exigences, auront le droit de passer l'examen pour obtenir une licence d'exercice de guide certifié.

La date de l'examen est fixée deux fois par an, environ six mois à l'avance.

Pour se conformer aux termes de la licence, le guide doit assister à un cours de formation chaque année, et payer une redevance pour le renouvellement de sa licence d'exercice tous les deux ans.

Plus d'informations sont disponibles sur le site internet du Ministère du Tourisme. www.tourism.gov.il

Médecins Vétérinaires

La procédure d'autorisation d'exercice pour les médecins vétérinaires est déterminée par le Ministère de l'Agriculture. Afin d'obtenir l'homologation de votre diplôme universitaire et une licence d'exercice pour pratiquer en Israël, vous devez prendre contact parallèlement avec les ministères suivants:

1. Autorisation d'exercice des vétérinaires - Ministère de l'Agriculture- Les services vétérinaires.

www.moag.gov.il

2. Reconnaissance des diplômes universitaires de l'étranger - Division de l'Homologation des Diplômes dans les districts, Ministère de l'Éducation.

<http://cms.education.gov.il/EducationCMS/Units/KishreiChutz/HaharachatTeharimAcademyim>



3. Après avoir obtenu les autorisations, vous devez contacter votre conseiller d'intégration au Ministère de l'Alya et de l'Intégration afin de lui présenter ces autorisations et continuer la procédure d'autorisation d'exercice. www.Klita.gov.il

Dans la mesure où vous êtes tenus de passer un examen d'évaluation afin d'obtenir la licence d'exercice, le Ministère de l'Alya et de l'Intégration met en place des cours de préparation aux examens d'autorisation d'exercice. Pour obtenir plus de détails sur ces cours et pour vous inscrire veuillez contacter votre conseiller d'intégration.

Cours de préparation aux examens d'autorisation d'exercice

Le Département de l'Emploi organise des cours de préparation aux examens d'autorisation d'exercice des médecins vétérinaires une fois par an, en fonction des dates fixés pour les examens gouvernementaux du Ministère de l'Agriculture. Chaque cours est composé de terminologie médicale et d'études professionnelles dans le domaine vétérinaire. Les cours ont lieu à l'Ecole de Médecine vétérinaire de la faculté d'agriculture à Beit Degan.

Le cours dure environ 6 mois et à la fin de celui-ci les candidats se présentent à un examen interne. Toute personne qui obtient une note égale ou supérieure à 70 (les examens sont notés sur 100 en Israël) reçoit une "note bouclier" qui s'ajoute à la note de l'examen gouvernemental du Ministère de l'Agriculture.

Le cours est financé par le Département de l'Emploi du Ministère de l'Alya et de l'Intégration, au cours de celui-ci les participants ayants droits reçoivent une allocation de subsistance et une subvention pour les frais de transports, selon les directives du Ministère. L'ouverture du cours dépend du nombre de participants.



La procédure d'autorisation d'exercice est sous la responsabilité Ministère de l'Agriculture.

Agents

Agents Immobiliers

L'Ordre des agents immobiliers au Ministère de la Justice met en place les examens de licence et délivre les licences d'exercices pour travailler dans l'immobilier.

Avant l'octroi de la licence l'Ordre devra s'assurer que le demandeur répond à toutes les exigences.

Le candidat doit obtenir la mention «passable» à l'examen.

Les programmes de l'examen (lois, jugements et concepts) sont disponibles sur le site internet du Ministère la Justice.

www.justice.gov.il

Conseiller retraite, Consultant commercial de retraite, Courtier d'assurance

Afin de recevoir une licence d'exercice de conseiller retraite, de consultant commercial de retraite ou de courtier d'assurance, du [Ministère des Finances](#) il faut répondre à toutes les étapes suivantes:

1. Examens des bases.
2. Période de Stage.
3. Examens finaux.
4. Remise d'un formulaire de demande de licence d'exercice.

De par ailleurs, vous pouvez demander une exemption d'examen et/ ou de la période de stage selon le "Règlement pour la demande d'une exemption d'examen et/ ou de la période de stage." www.mof.gov.il



Homologation des diplômes universitaires

Département d'homologation des diplômes universitaires de l'étranger

Le Département d'homologation des diplômes universitaires de l'étranger au Ministère de l'Éducation évalue les diplômes des Olim en les comparant à ceux existants en Israël. Les diplômes sont évalués afin de déterminer le grade et le salaire des salariés des services publics. En outre l'évaluation du diplôme permet une promotion professionnelle et il est une condition préalable pour postuler dans certains cas.

Il existe deux façons de déposer une demande:

- **Par la poste:**

Il faut remplir un formulaire de demande, et envoyer une photocopie des documents nécessaires (la liste est détaillée sur le site internet du Ministère de l'Éducation), avec signature "Conforme à l'original" (*Neeman Lamakor*) d'un avocat à l'adresse ci-dessous:

Département d'Homologation des Diplômes הגף להערכת תארים

Ministère de l'Éducation משרד החינוך

22 rehov Kanfei Nesharim רחוב כנפי נשרים 22

Jérusalem 91911 91911 ירושלים

Avant d'envoyer les documents il faut vérifier que la mention "conforme à l'original" est accompagné du nom de l'avocat, de son numéro de licence, et d'une signature.

- **Sur présentation aux heures de réception du public:**

Vous effectuez une démarche personnelle auprès du bureau régional du Département d'Homologation des diplômes le plus proche de chez vous, en présentant les documents nécessaires (original +



photocopie) ainsi que le formulaire de demande d'homologation (se trouve sur le site internet du Ministère de l'Éducation).

Remarque:

Les demandes effectuées par la poste seront traitées prioritairement.

Des détails sur les règles d'évaluation des diplômes, la liste des documents demandés, les heures de réception, les adresses et numéros de téléphones des bureaux, sont disponibles sur le site internet du Ministère de l'Éducation à l'adresse suivante:

<http://cms.education.gov.il/EducationCMS/Units/KishreiChutz/HaharachatTeharimAcademyim/Evaluation.htm>

Remarque importante : Il ne faut jamais envoyer de documents originaux par la poste ou les laisser dans une administration. Si on vous demande de présenter vos diplômes originaux, présentez les aux personnes intéressées, puis reprenez les originaux et laissez une photocopie.

Apprendre l'hébreu

Il est indispensable de maîtriser l'hébreu pour s'intégrer en Israël, notamment dans le monde du travail. Des cours dans des centres d'études spécifiques pour apprendre l'hébreu, les *oulpanim*, existent pratiquement dans toutes les villes du pays et des classes peuvent être ouvertes en fonction de la demande.

Il existe différents types d'oulpan: pour les retraités, pour les étudiants, pour le public religieux, pour les personnes en cours de conversion, etc. Il est également possible de choisir entre un oulpan du matin, ou du soir, une classe adaptée à votre niveau (du niveau *aleph*



à *vav*), des cours intensifs ou effectués sur une plus longue période. Vous pouvez obtenir plus de détails et une orientation vers un oulpan chez votre conseiller/e personnel/le d'intégration.

Oulpanim spécifiques aux professions de la santé et des technologies

Il existe également des cours d'hébreu spécialement conçus pour différentes catégories professionnelles nécessitant une licence d'exercice.

Dans les *oulpan*s pour les professions médicales on enseigne plus particulièrement la terminologie spécifique à ces professions. Ces oulpan préparant les professionnels de la santé aux cours pour les licences d'exercice et à leur futur lieu de travail.

Oulpan professionnels

Ces oulpan sont destinés à l'ensemble des Olim, le but de ceux-ci étant l'acquisition des compétences linguistiques nécessaires pour trouver du travail. Des informations sur vos droits à un tel type d'oulpan et une orientation vers ceux-ci sont disponibles au Ministère de l'Alya et de l'Intégration.

Bons d'aide pour apprendre l'hébreu

En plus du programme traditionnel d'étude à l'Oulpan, le Ministère de l'Alya et de l'Intégration a mis en place un programme de bons d'aide à l'apprentissage de l'hébreu pour les Olim de France et d'Ukraine, qui a lieu sous réserve des possibilités budgétaires et selon les besoins des immigrants. Il s'agit d'un programme temporaire en vertu duquel des bons d'aide sont attribués pour des cours d'hébreu dans des cadres privés.

Les conditions du programme sont sujettes à modification, pour plus de détails vous pouvez vous adresser à votre conseiller/e personnel/le d'intégration.



Aide à la Création d'Entreprise

Le Département de la création d'entreprise au Ministère de l'Alya et de l'Intégration met en place un programme d'encouragement de l'entrepreneuriat des Olim et des Citoyens de Retour et ce afin d'aider les personnes intéressées à monter une affaire personnelle à s'intégrer dans ce secteur en Israël.

Le Département aide à la création de nouvelles entreprises, à la promotion et à la consolidation d'entreprises déjà existantes, fournit un conseil en entreprise, en matière d'imposition et offre la possibilité de faire des emprunts avec de bonnes conditions.

Cette aide est donnée par l'intermédiaire de **MAALOT** – ce sont des Centres d'Entrepreneuriat pour les Olim et les Citoyens de Retour.

Ces centres fonctionnent avec l'aide du Ministère de l'Alya et de l'Intégration (les adresses se trouvent à la fin de cette brochure et sur le site internet du Ministère de l'Alya et de l'Intégration). Il y a dans ces centres des conseillers professionnels de haut niveau qui analysent en premier lieu les idées d'entreprise proposées, puis ils accompagnent l'entrepreneur dans les différents stades de la création (plan, calcul des capitaux nécessaires, risques...).

Informations supplémentaires

Pour plus de détails vous pouvez vous adresser à votre conseiller/e personnel/le d'intégration au Ministère de l'Alya et de l'Intégration ou aux coordinateurs d'entreprises régionaux, et contacter les centres MAALOT.

De plus il est possible de recevoir des conseils professionnels en ligne sur le site internet commun du Ministère de l'Alya et de l'Intégration et de l'Autorité des petites entreprises en hébreu, en anglais, en espagnol, en français et en russe: www.2binisrael.org.il. Sur le site vous trouverez également une variété de profils d'entreprises.



Adresses et numéros de téléphone

Numéros d'urgence

Police	100
Maguen David Adom	101
Maguen David Adom, fax pour malentendants.....	1-800-500-101
Pompiers	102
Premiers Secours Hatsala (Moto)	1221
Premiers secours psychologique, Eran	1201
Centre d'aide aux victimes d'abus sexuels.....	1202
Municipalité	106
Centre d'aide dans les situations de stress dus à des actes terroristes	1-800-363-363
Ligne d'urgence pour violences familiales	1-800-220-000

Ministère de l'Alya et de l'Intégration

Centre d'information téléphonique:	03-973 33 33
Fax pour malentendants.....	03-973 21 43
Hotline pour situations d'urgence	1255-081-010
Site internet:	www.Klita.gov.il
E-mail:	info@moia.gov.il

Siège du ministère	02-675 26 11
2 Kaplan, Hakyria, Cité Ben-Gourion. Bât.2, Jérusalem 9195016	
Réclamations du Public	02-675 27 65/02-675 27 41
03-520 91 27	Fax: 03-520 91 61



Sites internet du Ministère de l'Alya et de l'Intégration

Site du Ministère..... www.klita.gov.il

Site pour renforcer l'hébreu <http://hebrew.moia.gov.il>

Site sur la création d'entreprise..... www.2binisrael.org.il

Site de l'Office des Étudiants www.studentsolim.gov.il

Informations sur l'arrivée des Olim:

Aéroport Ben Gourion

Ministère de l'Alya et de l'Intégration..... 03-997 41 11

Fax pour malentendants 03-973 21 43

District Sud et Jérusalem

31 Rehov Zalman Shazar, Beer Shéva 08-626 12 16

..... Fax: 08-623 08 11

Régions:

Région de Béer Shéva et du Néguev

31 Rehov Zalman Shazar, Béer Shéva1 599 500 921

..... Fax: 08-628 05 29

Région de Jérusalem et de Judée

15 Rehov Hillel, Jérusalem1 599 500 923

..... Fax: 02-624 93 98

Région d'Ashdod et Ashkelon

1 Sdérot Menahem Begin, Ashdod.....1 599 500 914

..... Fax: 08-866 80 30

Succursales:

Beit-Shemesh, 10 Rehov Achiva..... 02-993 91 11

..... Fax: 02-991 25 40

Kyriat Gat, 5 sdérot Lakhich 08-687 86 66

..... Fax: 08-687 86 60

Nétivot, 10 Rehov Yossef Semilo 08-993 86 73

..... Fax: 08-994 33 07



Eilat, 3 sdérot Hatamarim..... 08-634 16 21
..... Fax: 08-637 23 67
Arad, 34 Rehov Khen 08-634 15 27
..... Fax: 08-939 62 01
Ashkelon, 9 Rehov Katznelson 1599-500-915
..... Fax: 08-679 07 70
Dimona, 8 Rehov HatSala 08-656 38 88
..... Fax: 08-656 38 80
Sdérot, 8 Rehov Haplada 08-689 70 33
..... Fax: 08-661 06 14
Ofakim, 37 Rehov Herzl 08-996 12 84
..... Fax: 08-996 27 43

District Tel Aviv et Centre

6 Rehov Esther Hamalka 03-520 91 12
..... Fax: 03-520 91 51

Régions:

Région de Tel Aviv

6 Rehov Esther Hamalka, Tel Aviv..... 1 599 500 901
..... Fax: 03-520 91 73

Région de Rishon Letsion et de Holon

3 Rehov Israël Galilée, Rishon Letsion1 599 500 910
..... Fax: 03-952 58 93

Région de Netanya et du Sharon

3 Rehov Barkat, Netanya.....1 599 500 905
..... Fax: 09-862 94 35

Région de Petah Tikva et la côtière

26 Rehov Hahistadrout, Petah Tikva.....1 599 500 907
..... Fax: 03-931 26 06

Succursales:

Rehovot, 12 Rehov Binyamin 08-937 80 00
..... Fax: 08-939 02 56



Ha Sharon, 23 Rehov Ha Ta'ach,1599 500 906
Kfar Saba Fax: 09-766 35 15
Ramlé, 91 Rehov Herzl, 1599 500 912
Kyriat Hamemchala Fax: 08-920 80 19
Holon, 36 Rehov Eilat1 599 500 908
..... Fax: 03-505 69 97

District Haïfa et Nord

15 Rehov HaPalyam, Bât A, Haïfa 04-863 11 11
..... Fax: 04-862 25 89

Régions:

Région de Haïfa et des Krayot

15 Rehov HaPalyam, Haïfa 1 599 500 922
..... Fax: 04-863 23 26

Région de la Haute Galilée

Binyan Big, Carmiel 1 599 500 920
..... Fax: 04-958 08 75

Région de Nazareth Illit

52 Rehov Halacha, Nazareth Illit.....1 599 500 903
..... Fax: 04-656 40 19

Région de Hadera

13 Rehov Hillel Baffe, Hadera1 599 500 904
..... Fax: 04-610 84 17

Succursales:

Ha Krayot, 7 Rehov HaMeyassdim,1599 500 902
Kyriat Bialik..... Fax: 04-874 29 57

Tibériade, 47 Rehov HaShomer..... 04-672 03 99
Merkaz Klita, Bât 2 Fax: 04-671 70 61

Migdal Haémek, 39 Rehov HaNitsanim, 04-654 03 31
Merkaz Misrari, 2^{ème} étage..... Fax: 04-604 03 76



Nahariya, 9 derekh Haatsmaout 04-995 04 00
..... Fax: 04-995 04 04
Afoula, 34 Rehov Yehoshea Hankin..... 04-609 83 00
..... Fax: 04-609 83 05
Kyriat Shmona, 104 Sdérot Tel Hai..... 04-681 84 00
..... Fax: 04-681 84 05
Safed, Canyon Shaaré Haïr, 2^{ème} ét..... 04-699 93 36
..... Fax: 04-682 05 71
Maalot, 21 Sd. Yérushalayim Kénion Rakafot...04-907 83 01
..... Fax: 04-820 29 96
Akko, 1 Rehov Shalom Hagalil 04-991 07 25
..... Fax: 04-991 68 33

Ministère de l'Éducation

www.education.gov.il info@education.gov.il

Siège 02-560 22 22

Centre de renseignement téléphonique..... 1 800 250 025

Département d'homologation des diplômes universitaires étrangers

<http://cms.education.gov.il/EducationCMS/Units/KishreiChutz/HaharachatTeharimAcademyim/Evaluation.htm>

E-mail **diplome@education.gov.il**

Jérusalem, 22 Rehov Kanfei Nesharim..... 02-560 16 84

Haïfa, 15 Rehov HaPalyam, Bât Hamifrash ...04-863 25 66

Béer Shéva, 4 Rehov Hatikva 08-626 32 55

Ministère de la Santé

www.health.gov.il

Kol Habriout: Centre d'Information National du Ministère de la Santé: Ce centre d'information a été fondé par le Ministère de la Santé afin de permettre



au large public d'obtenir des informations générales et personnelles facilement, et de donner des informations professionnelles dans de nombreux domaines, comme les procédures d'autorisation d'exercice pour les professions médicales, les demandes d'appareils de rééducation et de mobilité, la santé et l'environnement, la loi nationale d'assurance santé, etc. Ce service est donné en français, anglais, hébreu, arabe et russe.

Numéro de téléphone: *5400 ou 08-624 10 10

..... Fax: 02-565 59 69

E-mail: Call.Habriut@moh.health.gov.il

Horaires: Du dimanche au jeudi de 8h00 à 19h00, le vendredi et veille de fêtes de 8h00 à 13h00

Ministère des Transports

www.mot.gov.il

Centre d'information national *5678 ou 1-222-5678

Siège : 02-666 33 33 / 02-666 32 22

Ministère de l'Économie

www.economy.gov.il

Siège 02-666 20 00

Centre d'information téléphonique: *6675

Ministère de la Justice

www.economy.gov.il

Siège 02-646 66 66

Ministère des Finances

www.mof.gov.il

Siège 02-531 71 11

Ministère des Affaires Sociales

www.molsa.gov.il

Centre d'information téléphonique 118



Ministère du Tourisme

www.tourism.gov.il

Siège 02-666 42 00

Ministère de l'Agriculture

www.moag.gov.il

Siège 03-948 58 00

Maalot

Centres Professionnels pour Olim et Citoyens de Retour
Le Ministère de l'Alya et de l'Intégration offre une aide
aux entrepreneurs par le biais de 6 centres **Maalot**
dispersés au travers du pays:

Maalot Nord-Est:

Pôle Galilée orientale, Ramat HaGolan
et Kineret 04-679 29 69

Maalot Nord-Ouest:

Pôle Galilée occidentale, Haïfa
et les Krayot 04-870 38 38

Maalot Netanya et Sharon:

Pôle Hadera, Netanya, Raanana, Kfar Saba
et Herzliya 09-885 56 61

Maalot Gush Dan:

Pôle Rishon Lezion, Rehovot, Tel Aviv, Holon, Bat Yam,
Bnei Brak, Ariel et Judée Samarie 03-550 11 28

Maalot Jérusalem:

Pôle Jérusalem et partie de Judée Samarie ...02-679 42 42

Maalot Sud:

Pôle Ashdod, Ashkelon, Beersheva
et Néguev 054-780 78 07



Liste des publications

Vous êtes intéressé par une ou plusieurs des brochures ci-dessous, elles vous parviendront gratuitement, en envoyant le bordereau au bas de cette page avec vos coordonnées au Département des Publications.



Publications de base:

- Guide de l'Olé..... מדריך לעולה
- Intégration: Premiers pas..... צעדים ראשונים
- Panier d'intégration, *Sal Klita*..... סל קליטה
- Guide des oulpanim..... מדריך לאולפנים
- L'emploi..... תעסוקה
- Dépliant *Séla* – Ateliers de..... עלון סל"ע
recherche d'emploi
- Professions réglementées - מקצועות דורשי רישיון
Licences d'exercice
- Dépliant Services pré-Alya - עלון שירותי טרום עלייה
Licences d'exercice לדורשי רישיון
- Les services de santé שירותי בריאות
- Inscription à la caisse maladie רישום עולים לקופות חולים
- Bitouah Léoumi* (Assurance ביטוח לאומי
Nationale)
- L'immigrant et le service militaire שירות עולים בצה"ל
- Dépliant pour les victimes d'actes נפגעי פעולות איבה
d'hostilité
- Éducation חינוך
- Les élèves nouveaux immigrants תלמידים עולים
- L'agenda du nouvel immigrant יומן שבועי לעולה
- Carte d'Israël..... מפת ישראל
- Baignez-vous en toute sécurité..... עלון רחצה בטוחה בים
- Dépliant d'adresses et téléphones עלון כתובות וטלפונים
du Ministère de l'Alya et de
l'Intégration

Adressez votre demande par fax ou par courrier:

Ministère de l'Alya et de l'Intégration	משרד העלייה והקליטה
Département des Publications	אגף מידע ופרסום
15 Rehov Hillel	רח' הלל 15
Jérusalem 9458115	ירושלים 9458115
Fax: 02-6241585	פקס: 02-6241585

Nom et prénom _____

Adresse _____

Code postal _____



Questionnaire

Cinq minutes de votre temps!

Dans le but d'améliorer notre service, nous vous saurions gré de bien vouloir répondre au questionnaire suivant:



1. Où avez-vous reçu notre brochure?

- A l'aéroport Au ministère de l'Alya et de l'Intégration
 Autre (précisez)

2. Cette brochure vous a-t-elle fourni l'information nécessaire (note de 1 à 5) 1 2 3 4 5

3. Veuillez noter de 1 à 5 (5 étant la note la plus élevée) la qualité de la brochure :

- Clarté du texte 1 2 3 4 5
Niveau d'explication suffisant 1 2 3 4 5
Conception graphique (design) 1 2 3 4 5
Utilisation pratique 1 2 3 4 5

Les informations de ce questionnaire resteront anonymes et serviront à des fins statistiques internes au Ministère, merci de bien vouloir y répondre.

Profession _____ Sexe M F Age _____

Pays d'origine _____ Date d'alya _____

Adresse _____ Date _____

A envoyer au Ministère à l'adresse suivante:

Ministère de l'Alya et de l'Intégration

Section française

15 Rehov Hillel,

Jérusalem 9458115

Fax: 02-6241585

משרד העלייה והקליטה

אגף מידע ופרסום

רח' הלל 15,

ירושלים 9458115

פקס: 02-6241585

